

**CONFÉRENCE DE PRESSE  
JEUDI 23 SEPTEMBRE**

# **AVIGNON LA CITOYENNE**



**AVIGNON**  
Ville d'exception



## **Soyons tous acteurs de notre Ville**

Convaincue que la parole et l'expertise d'usage des citoyens sont nécessaires et complémentaires pour mettre en œuvre des actions plus efficaces, plus adaptées aux réalités des Avignonnaises et des Avignonnais, dans des projets plus en phase avec nos préoccupations, l'équipe municipale revendique et porte, depuis 2014, une volonté affirmée quant à la mise en œuvre de dispositifs participatifs, afin de favoriser l'exercice d'une citoyenneté active. Dispositifs qui favorisent par ailleurs l'efficacité de l'action publique, renforcent la cohésion sociale en responsabilisant les individus, et donnent du sens au partage et à la discussion citoyenne.

Budget Participatif, Conseil de la Vie Associative, Conseil Municipal des Enfants, Conseils de Quartier, Végétalisation Participative, Habitat Participatif, Réserve Citoyenne, démarches de consultation concernant la révision du PLU, grands projets de requalification des espaces publics... Depuis plus de 7 ans, de nombreux dispositifs et instances, au-delà des strictes démarches de concertation règlementaires, ont été instaurés et se sont ancrés dans notre quotidien pour permettre à tout un chacun, quels que soient son âge, son profil ou ses revenus, de devenir acteur de sa Ville et ainsi d'être moteur de l'implication citoyenne.

Le programme municipal choisi et co-construit par les Avignonnaises et les Avignonnais en 2020 vise à amplifier cette ambition démocratique, citoyenne et implicative, pour les prochaines années, d'autant plus, dans un contexte marqué par un nombre croissant de personnes se sentant éloignées de l'espace et du débat public et par une défiance accrue vis-à-vis de la parole publique entraînant une abstention grandissante à chaque échéance électorale, y compris pour les élections locales, alors même que ce qui fonde la démocratie et le vivre ensemble sont l'échange, le débat et la participation.

**Cécile HELLE**  
Maire d'Avignon

**Éric DESHAYES**  
Adjoint Délégué à la ville citoyenne, démocratique et participative

# 5 ÉTAPES POUR UNE AMBITION DÉMOCRATIQUE RENFORCÉE

## 1 FAIRE ÉVOLUER DEUX DES OUTILS EMBLÉMATIQUES DE CETTE VIE DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATIVE : BUDGET PARTICIPATIF ET CONSEIL DE QUARTIER

### Le budget participatif :

#### Poursuivre avec des habitants citoyens la dynamique de transformation de notre Ville

Depuis 2017, la Ville réserve une enveloppe annuelle de 1,5 million de crédits d'investissement pour réaliser des projets d'intérêt général (aménagement urbain, sport, loisirs, enfance-jeunesse, solidarité, handicap, culture, patrimoine historique, modes doux et environnement...), tous issus de la volonté de nos concitoyens, désormais intégrés au Comité de Pilotage pour une implication dès la validation des projets soumis au vote des habitants. Cette démarche participe d'une démocratie locale forte et effective, accessible à tous. Une enveloppe de 5 millions d'euros a été inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement (2022-2026) afin de poursuivre cette dynamique collective et partagée de transformation de notre Ville.

### Entre 2017 et 2020 :

**573** projets déposés

**166** projets retenus par le Comité de

Pilotage et proposés au vote

**plus de 18 000** votes enregistrés

**61** projets lauréats

**75 %** à ce jour réalisés

**plus de 50%** des projets dédiés au développement durable

**Quelques exemples :** les jeux d'eau du parc Chico Mendès, le circuit culturel et patrimonial à Saint-Ruf, les panneaux défilants numériques à Montfavet ou sur l'île de la Barthelasse, les ruches citadines, la piste cyclable place Rhin Danube, ou encore ferme urbaine « le Tipi »...

### Un processus en 5 étapes

1. Les citoyens proposent des projets.
2. Un Comité de Pilotage composé d'élus, de citoyens et des services de la Ville les étudient et sélectionnent ceux conformes au règlement intérieur.
3. Les porteurs défendent leurs projets auprès de leurs concitoyens lors de la « Ruche à projets »
4. Les Avignonnais votent et la liste des projets lauréats par secteur est établie au regard de l'enveloppe budgétaire.
5. Ces projets 100% citoyens sont ensuite réalisés par les services de la Ville qui restent tout au long du processus de réalisation en lien étroit avec le porteur de projet.



Du 25 septembre au 30 novembre se tiendront les votes pour les prochains Budgets Participatifs. 48 projets ont été retenus par le Comité de Pilotage pour cette édition 2021-2022. Rendez-vous le 16 octobre, de 9h à 12h, pour la Ruche à projets afin de les découvrir et rencontrer leurs porteurs. La cérémonie d'annonce des projets lauréats se tiendra au plus tard en janvier 2022.

## Les Conseils de Quartier : Remobilisation et Réinvention

Instance obligatoire pour les villes de plus de 80 000 habitants, le Conseil de Quartier est une structure désormais incontournable de la démocratie participative et implicative devant être déployée à l'échelle locale. Il s'agit d'une instance consultative ayant compétence d'avis, de propositions et d'initiatives sur tous les aspects intéressant directement la vie des quartiers et l'intérêt général de la Ville sur son territoire.

Au nombre de 9 à Avignon, correspondant au nombre de quartiers composant la ville et des mairies annexes qui y sont associées, ces Conseils, qui se réunissent a minima une fois par trimestre, mais également une fois par an sur un format inter Conseils de Quartier lors d'une Agora (dispositif créé en 2018), sont constitués de 18 membres, répartis en 3 collèges : le 1er d'habitants, le 2nd d'associations et le 3ème d'acteurs sociaux-économiques pour un fonctionnement d'une durée de trois ans. Ils participent à la préparation des fêtes de quartiers ou événements et à des commissions thématiques, s'expriment sur les projets urbains, proposent des dénominations de rues...

Confortée par le contexte de la crise sanitaire ayant souligné la nécessité de procéder à quelques ajustements, la Ville souhaite impulser un renouvellement des Conseils de Quartier au premier trimestre 2022. Dès la fin septembre, un questionnaire participatif sera mis en ligne sur la plateforme numérique « Je participe » afin d'interroger leur fonctionnement et proposer des pistes d'évolution et d'amélioration.

Dans le prolongement de la matinée de « la Ruche à projets », une Agora des Conseils de Quartier sera proposée le samedi 16 octobre après-midi, faisant ainsi de cette journée une mise à l'honneur de la vie participative et des forces citoyennes dans notre Ville.



## 2 TRANSFORMER NOS MAIRIES ANNEXES EN MAISONS COMMUNES

Dans la continuité des transformations municipales à l'œuvre depuis 2014, la Ville souhaite faire des mairies annexes de véritables lieux de vie et d'animation, cœurs battants de chacun de nos quartiers, investis par les habitants qui participeront ainsi pleinement aux activités et actions qui s'y déploieront. De relais administratifs de proximité, les Mairies annexes deviendront de véritables maisons communes. Tout à la fois centre de ressources institutionnel et associatif, relais des politiques publiques municipales, creuset de l'implication citoyenne, elles devront répondre aux besoins d'accompagnement et de conseil des habitants ainsi qu'à leur volonté d'être plus encore acteur de la démocratie de proximité.

Début d'année 2022, une expérimentation est prévue dans les mairies des quartiers Ouest et Saint-Chamand avec en ligne de mire la généralisation à l'ensemble des mairies de proximité. Situées au cœur de deux quartiers à forts enjeux urbains (NPNRU pour le quartier de Saint-Chamand et déploiement du Plan Faubourgs – Esprit Village pour le quartier Ouest), ces deux mairies développent déjà des projets d'animation de territoire et de mise en réseau d'acteurs locaux. **La Maison commune constituera ainsi un outil privilégié d'instance participative et citoyenne pour l'accompagnement de ces projets d'ampleur.**

## 3 CRÉER DE NOUVELLES INSTANCES DE DÉMOCRATIE LOCALE

### Le Conseil Local des Jeunes

Les jeunes ont souvent le sentiment que leurs idées et préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte par les élus, quel que soit l'échelon décisionnel. Pourtant la loi Égalité et Citoyenneté prescrit la possibilité de créer des conseils locaux de jeunes en précisant leur composition ainsi que leur rôle.

Pour mieux prendre en compte l'avis et les propositions des jeunes Avignonnais, la Ville entend travailler à la création d'un Conseil Local de la Jeunesse. Le principal objectif sera d'impliquer des adolescents et des jeunes adultes (13-17 ans) dans la vie de notre cité mais également dans des projets d'avenir.

Afin d'assurer la pleine réussite de ce nouveau dispositif, un appel à projet lui sera spécifiquement dédié pour permettre d'offrir aux jeunes qui s'y impliqueront, de porter et concrétiser des projets qui leur tiennent à cœur dans des domaines variés (sports, loisirs, culture, environnement, solidarité, ...) et répondant à un objectif d'intérêt général.

Le Conseil local de la Jeunesse garantira évidemment la parité femme-homme. Il sera composé de jeunes domiciliés sur la commune. Il se différenciera du Conseil Municipal des Enfants par une plus grande autonomie délibérative et décisionnelle proposée aux jeunes qui s'y engageront au regard de leur âge plus avancé.

Ce projet dont les contours sont encore à préciser, fera l'objet d'une prochaine délibération spécifique présentée au cours du 1er semestre 2022.

## **Le Conseil Économique Social et Environnemental Local**

À l'issue de la mobilisation associative et citoyenne initiée dans le cadre de l'élaboration co-construite du programme d'actions du Plan Local pour le Climat, la Ville se fixe l'objectif de créer et de structurer courant 2022, un Conseil Economique Social et Environnemental Local. Cette instance sera composée d'élus mais également de représentants des forces vives de la vie participative avignonnaise. Sa création et son ambition feront l'objet d'une délibération spécifique qui en précisera les contours, les missions et les attendus.

## **4 INSCRIRE TOUT PROJET URBAIN DANS UNE STRATÉGIE DE DÉMARCHE DE CONCERTATION CITOYENNE**

À l'image de ce qui est initié depuis 2020 autour de la révision du Plan Local d'Urbanisme, de la co-construction du Plan Local pour le Climat ou encore de la mise en place du Plan Faubourgs « Esprit Village », tout projet urbain, qu'il soit stratégique ou opérationnel, donnera lieu à des concertations pouvant revêtir des formes diverses telles que des marches exploratoires ou des déambulations. L'intégration du vécu et de l'usage de l'espace par l'habitant est en effet gage de pleine réussite, notamment lorsqu'il s'agit de projets de requalification d'espaces publics (rue, place, parc,...) : une stratégie qui sera à l'œuvre pour les projets à venir dans le centre-ville comme dans les quartiers concernés par le NPNRU.

## **5 ALLER ENCORE PLUS LOIN DANS LE « FAIRE VILLE ENSEMBLE » PAR LE RENOUVELLEMENT DE LA RÉSERVE CITOYENNE**

Mise en œuvre précipitamment à l'issue du premier confinement pour répondre à l'urgence du besoin de bénévoles rencontré par les associations caritatives, la Réserve Citoyenne vise à repenser le sens du collectif, redynamiser l'engagement citoyen, rendre nombre d'entre nous encore plus acteur de notre Ville et faire surgir de nouvelles solidarités à travers l'implication des Avignonnaises et des Avignonnais dans les actions relevant de l'intérêt général menées par les services de la Ville ou les associations partenaires.

Forte des 150 volontaires qui la composent et qui ont été mobilisés sur des missions d'aide alimentaire, de renfort sur l'accueil de jour, mais également en EHPAD, dans les écoles et auprès de la Cellule Solidarité Séniors de la Ville, la Réserve Citoyenne incarne les notions de solidarité, de citoyenneté et de participation au cœur du projet municipal.

Au-delà de cet élan solidaire, la Ville souhaite aujourd'hui consolider de manière pérenne cette démarche, initiée il y a quelques mois, pour constituer un des dispositifs phares permettant aux habitants d'Avignon de s'impliquer et de participer à la vie locale dans le cadre de missions relevant de l'intérêt général et du commun.

Il convient donc d'en repenser la structuration pour un fonctionnement hors période de crise, et de stabiliser son organisation sur un champ de missions élargies dans une pluralité de domaines (environnement, éducation, actions intergénérationnelles, culture, ...) dans lesquels la Ville inscrit les axes forts de ses politiques publiques notamment en faveur de la jeunesse et de ses séniors. À cette fin, un sondage réalisé auprès des réservistes a conforté la pérennisation de la Réserve Citoyenne et l'élargissement de ses domaines d'action.

Un règlement de service précisant le cadre juridique et fonctionnel de la Réserve Citoyenne et une charte présentant de manière non exhaustive des exemples de typologies de missions, recouvrant fortement les volets autour de l'aide alimentaire, l'entraide et la solidarité, le cadre de vie et le vivre ensemble, seront soumis au vote du Conseil Municipal samedi 25 septembre.



**AVIGNON**  
Ville d'exception